

Fiche état des risques et pollutions

En application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, pollution des sols et potentiel radon

Attention ! - s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

code postal :

Commune de

code Insee :

1. État établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

2. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels (PPRn)

2.1 L'immeuble est-il situé dans le périmètre d'un PPRn oui non

PPR approuvé	date	aléa	inondation, ruissellement, autres
PPR anticipé	date	aléa	inondation, ruissellement, autres
PPR prescrit	date	aléa	inondation, ruissellement, autres

2.2 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRn : Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? : Oui non

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers (PPRm)

3.1 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm oui non

PPRm approuvé, prescrit, anticipé date : aléa : inondation, ruissellement, autres

3.2 L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRm ? : oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont-ils été réalisés ? : oui non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques (PPRt)

4.1 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit et non encore approuvé** oui non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique : Effet thermique : Effet de surpression :

4.2 L'immeuble est situé dans le périmètre du PPRt **approuvé** : oui non

4.3 L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement : oui non

4.4 L'immeuble est situé en zone de prescription : oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés ? oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et R.25-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et 2010-1255

L'immeuble est situé dans une zone de sismicité : zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

6. Situation de l'immeuble au regard de la pollution de sols

Le terrain est située en secteur d'information sur les sols (SIS) : oui non

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée de niveau 3 oui non

<http://www.legifrance.gouv.fr> – Arrêté du 27/06/2018 portant délimitation des zones à potentiel radon
Article R.125-24 du code de l'environnement

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

L'information est mentionnée dans l'acte de vente : oui non

9. Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Date et lieu :

Vendeur / Bailleur

Acquéreur / locataire